



## Benoît Garnot: « Jean Calas a été condamné à une seule voix de majorité. »



ENTRETIEN

Benoît Garnot, historien, a publié *Voltaire et l'Affaire Calas* (éditions Hatier), en 2013.

### Comment a été défendu Calas ?

Dans la procédure pénale de l'Ancien Régime, les accusés n'ont pas d'avocat. Cependant, les défenseurs peuvent intervenir en dehors de la procédure, en publiant des « factums », qui sont des sortes de plaidoyers écrits, donnés aux juges et distribués au public. Jean Calas

en a bénéficié mais sans succès : les juges n'ont pas été convaincus par les arguments avancés. Mais, surtout, Calas s'est enfermé lui-même dans une position inéluctable, en donnant successivement plusieurs versions fausses et contradictoires des faits.

### Comment ont été prises en compte les rumeurs ?

Elles ont joué un rôle important. Pour condamner, il faut une preuve entière, c'est-à-dire un aveu ou deux témoignages directs. Une rumeur peut être comptabilisée comme un huitième ou un quart de preuve ; on peut les additionner pour arriver à une demi-preuve, mais pas davantage. Les juges toulousains (membres du Parlement, la cour d'appel de l'époque) ont certainement été influencés par les rumeurs. Toutefois, c'est en se fondant sur leur intime conviction qu'ils ont condamné, bien que la preuve du crime n'ait pas été vraiment établie. Mais les parlementaires, à la différence des juges des « tribunaux inférieurs », pouvaient agir ainsi... Cela dit, la condamnation s'est déridée à une seule voix de majorité, ce qui prouve qu'une partie des juges n'a pas suivi les rumeurs ou les a considérées comme insuffisantes pour prononcer une condamnation capitale.

### Cette affaire est-elle une caricature de procès d'Ancien Régime ?

Non, ce procès n'a pas été une caricature. Compte tenu des éléments portés à leur connaissance, les juges ne pouvaient pas ne pas condamner. Et ils l'ont fait en suivant la procédure. Ils pensaient sincèrement œuvrer pour la justice et la tolérance, en condamnant un homme qui avait tué son fils, un crime « énorme ». Les juges se sont trompés, certes, mais ils ne disposaient pas d'éléments objectifs prouvant l'innocence de Calas. C'est seulement deux ans après le verdict que le Dr Antoine Louis a pu prouver que le fils Calas s'était vraiment suicidé, en se pendant au loquet de la porte – et non au montant de cette porte, comme l'avait affirmé, à tort, Calas père.



nise même sur ce « saint réformé » qui croyait avoir fait « une bonne action » en préservant son fils de l'apostasie. Le témoignage vibrant d'un négociant toulousain venu le trouver, puis sa rencontre avec l'un des fils Calas le font changer radicalement d'avis.

### Petits arrangements avec la vérité

**Voltaire, désormais persuadé de l'innocence de Jean Calas, orchestre une campagne à l'échelle de l'Europe.** Il réunit des fonds d'Angleterre, de Hollande et de Russie pour financer ce lobbying avant l'heure. Il dédie à l'« affaire » son *Traité sur la tolérance* et aborde le sujet dans d'innombrables missives envoyées à tout vent. Pour le bien de la cause, le philosophe prend des libertés avec la vérité : il vicillit Calas (lui donnant 68 ans au lieu de 62) et en fait un homme chétif (alors qu'il était vig) et plein de bonté (il était réputé être irascible et avare). Enfin, il le décrit comme l'incarnation de la tolérance : Calas aurait été compréhensif avec un autre de ses fils converti au catholicisme, lui versant même une pension. En réalité, il n'a consenti à s'acquitter de cette obligation paternelle qu'à contrecœur, après quatre années de procédure... Mais l'offensive porte : le Conseil du roi accepte de réviser le procès. Le 4 juin 1764, il en prononce la cassation. Le 9 mars

*Les Adieux de Calas à sa famille, une gravure d'époque signée Daniel Chodowicki (1726-1801).*

*François-Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778), un portrait d'après Nicolas de Largillière.*

1765, trois ans jour pour jour après la condamnation, Calas est réhabilité tandis que sa famille est indemnisée sur la cassette personnelle de Louis XV. Voltaire jubile : il a humilié le parlement « barbare » de Toulouse et, surtout, porté un coup décisif au fanatisme religieux, qu'il combat depuis toujours. Quand il revient à Paris pour y mourir, en 1778, il est fêté comme « l'homme aux Calas ». En 1791, les filles du martyr toulousain escortent son cercueil pour son entrée au Panthéon. La littérature s'empare alors de l'« affaire Calas », qui devient la trame de pièces à succès. C'est en jouant le rôle d'un magistrat dans *Jean Calas* ou *l'École des Juges* de Chénier, en 1791, que Talma s'affirme comme le plus grand comédien de l'époque moderne, ancrant définitivement l'énigme judiciaire dans l'Histoire de France.